Fiche "Action exemplaire"

Accompagnement de projets de construction/rénovation durable en milieu rural (Lys Romane)

Date prise en compte pour la description de l'état d'avancement de l'action : juin 2010

Partie 0 : Résumé

La présente fiche explique le système de « Points Conseil Habitat » mis en place par la Lys Romane afin d'offrir aux particuliers candidats bâtisseurs/rénovateurs le bénéfice de conseils de différents experts afin de renforcer la performance environnementale de leur projet.

Cette approche est particulièrement pertinente pour stimuler l'amélioration de la performance énergétique de l'habitat diffus en milieu rural, souvent aux mains de propriétaires-occupants.

Slogan de l'action

Des professionnels à votre écoute pour vous aider à construire, rénover et aménager d'une manière plus durable!

Partie 1: Présentation qualitative de l'action

1. Description et champ d'application

L'action consiste à conseiller des particuliers du territoire à l'éco-construction et à l'éco-rénovation via des « Points Conseil Habitat ».

Via des permanences mensuelles (le vendredi après-midi) et sur rendez-vous, un architecte conseil spécialisé en « habitat passif », un agent Info-Energie, un architecte-paysagiste, un agent spécialisé en urbanisme et droit des sols, et un agent spécialisé en assainissement des eaux usées et gestion des eaux de pluie apportent le maximum de recommandations aux particuliers qui viennent avec des plans, des photos et des questions précises relatives à leur projet de construction ou de rénovation.

2. Objectifs poursuivis

L'action vise à améliorer la prise en compte des aspects environnementaux et énergétiques dans les projets de construction/rénovation des particuliers (utilisation d'éco-matériaux, isolation de qualité, bio-climatisme, production d'énergies renouvelables, valorisation de l'eau de pluie, assainissement des eaux usées, caractéristiques paysagères du territoire, etc.). Elle permet de faire évoluer les connaissances et les comportements des particuliers candidats bâtisseurs/rénovateurs.

3. Etat d'avancement

Opération enclenchée en 2008-2009 pour optimisation en 2010. En 2010, 8 permanences sont prévues, avec un objectif de 45 rendez-vous individuels, correspondant à 30 dossiers (20 de construction neuve et 10 de rénovation).

4. Porteur

Communauté Artois-Lys (Etablissement Public de Coopération Intercommunale)

5. Partenaire(s)

- Co-financement en 2010 par le Conseil Régional NPDC.
- Habitat & Développement (Conseiller des Espaces Info-Energie, financé par l'ADEME et le Conseil Régional).

6. Bénéficiaires

Une trentaine de dossiers de particuliers candidats bâtisseurs/rénovateurs accompagnés par an

7. Ressources

Dépenses (prévision 2010) :

Prestation « architecte » : 2.400 € Prestation « paysagiste » : 2.900 €

Prestation « info-énergie » - convention annuelle : 1.600 € (en supplément des aides déjà prévues dans la Convention de l'ADEME-Conseil Régional pour la mission Info-Energie)

TOTAL : 6.900 €

soit un coût moyen de € 230 par dossier accompagné

Recettes (2010):

(Pays) Communauté de communes Artois-Lys : 2.800 € Conseil Régional – DIR. ENV : 4.100 €

8. Principales leçons

a) principales réussites

- constitution d'une véritable équipe de professionnels à l'écoute des habitants
- les conseils permettent de briser certaines fausses idées reçues concernant les possibilités techniques de l'éco-construction, l'usage des matériaux naturels, etc.
- l'approche de conseil « intégrée/transversale » entre plusieurs experts permet de monter des projets avec une performance énergétique plus poussée que lorsque le projet fait appel à différents corps de métiers et solutions techniques prisés isolément les unes des autres
- satisfaction des habitants ayant bénéficié du conseil (certains reviennent pour faire part de l'évolution du projet et demander des précisions si besoin)

b) obstacles à surmonter

- mobilité limitée des porteurs de projets (le point conseil étant actuellement organisé à un seul endroit pour l'ensemble du territoire)
- certains candidats à la construction ou réhabilitation considèrent qu'il n'est pas utile de réfléchir en amont d'un projet et donc se contentent de devis d'entreprises pour passer à l'acte

c) facteurs-clés de succès

- Informer largement les habitants candidats potentiels à la construction/réhabilitation de l'existence des Points Conseils Habitat via :
 - O intégration d'une info sur le dispositif dans les formulaires déclaration préalable ou demande de permis de construire
 - o implication des acteurs de l'acte de construction (service urbanisme des mairies, services de l'Equipement, artisans du bâtiment ou entreprises de construction...) en tant que relais vers les particuliers
- Développer un argumentaire démontrant l'intérêt de recourir au conseil d'experts (gains pour le candidat-bâtisseur en termes d'économies d'énergie et d'eau, de qualité paysagère de son projet, etc.

9. Autres impacts éventuels

- Participation concrète des habitants dans un projet d'intérêt environnemental territorial (dans le cadre du PCT)
- Amélioration de la biodiversité (grâce aux conseils du paysagiste)

Partie 2: Pour en savoir plus...

1. Contact chez le porteur de l'action

Franck Lainé – Pays de la Lys romane – CC- Artois-Lys tel. 03.21.54.60.70 $\underline{f.laine@cc-artois-lys.fr}$

2. Autre contact

Isabelle Thélier − Coordinatrice de Geotopia − Maison de la Nature à Mont-Bernenchon tel. 03.21.61.60.06 / i.thelier@cc-artois-lys.fr

3. Références utiles www.geotopia.fr

Partie 3: Transférabilité de l'action

Note : Le contenu de cette section a été rédigé par le bureau d'étude et n'engage pas la responsabilité du porteur de l'action actuelle

1. Pourquoi démultiplier cette action en NPDC ?

Le secteur du bâtiment résidentiel représente 12 % des émissions régionales de gaz à effet de serre (source : Norener 2008) et offre un gisement de réduction de ces émissions très important. La loi Grenelle 1 a défini l'objectif de réduire de 38% d'ici 2020 les consommations d'énergie (et donc les émissions associées) du parc de bâtiments existants.

De même, vu la durée d'utilisation très longue d'un bâtiment, il est important que toute construction neuve se fasse en poussant au maximum les impératifs de performance énergétique (même au-delà du prescrit légal, si possible).

Grâce à une démarche de conseil personnalisé, l'action décrite ci-dessus permet de mieux sensibiliser les candidats bâtisseurs/rénovateurs à la question du réchauffement climatique et de les convaincre de construire/rénover leur logement avec une performance énergétique plus poussée que s'ils n'avaient pas bénéficié de cette démarche.

La démarche permet également de contribuer à :

- la promotion de la filière des éco-matériaux, via des recommandations d'utilisation de matériaux alternatifs aux matériaux classiques déjà bien connus du grand public
- la Trame Verte, via des recommandations appropriées relatives au volet paysager des projets de construction (par ex. boisement avec des essences régionales, création d'espaces favorisant la biodiversité sur la parcelle, maintien de vieilles haies en limite de parcelle, etc.)

2. Qui pourrait être intéressé à déployer une action similaire ?

Cette action est pertinente pour tous les autres territoires ou intercommunales en milieu rural, qui sont concernés par le développement de l'habitat individuel diffus et/ou la transformation / rénovation d'immeubles anciens

3. Conditions de transférabilité

- La démarche des Points Conseil ne peut être déployée de manière optimale que si elle s'intègre dans une réflexion stratégique plus large des territoires en matière de développement durable. Il est donc souhaitable qu'elle se fasse dans le prolongement de la mise en place d'un PCET et d'un schéma Trame Verte sur le territoire.
- Le territoire doit prévoir des ressources humaines internes pour le suivi et l'animation de l'action. Ceci est indispensable afin d'optimiser la mise en œuvre opérationnelle de l'action (par ex. organisation logistique des permanences), ainsi que pour s'assurer que le retour d'expérience des experts (sur base des situations concrètes rencontrées dans les dossiers de construction/rénovation accompagnés) soit pleinement valorisé par le territoire.

4. Indicateur(s) de suivi et de résultats

- Nombre de rendez-vous réalisés
- Nombre de dossiers accompagnés
- Nombre de projets réellement aboutis prenant en compte tout ou partie des recommandations formulées (sur base par ex. d'un questionnaire d'évaluation transmis aux personnes conseillées 1 an après leur rendez-vous avec le Point Conseil).

<u>Partie 4: Quantification de l'impact environnemental (GES et pollution de l'air) de l'action</u>

Note : Le contenu de cette section a été rédigé par le bureau d'étude et n'engage pas la responsabilité du porteur de l'action actuelle

1. Scénarios de quantification (situation actuelle)

- 30 dossiers accompagnés en 2010 (20 en construction neuve + 10 en rénovation)
- 120 m2 de surface habitable en moyenne par dossier
- Sur base d'une discussion entre le bureau d'étude et le porteur de l'action, le gain en performance énergétique peut être estimé à 20 kWh/m².an en moyenne (par rapport à la situation où le candidat constructeur/rénovateur n'aurait pas pu recevoir les recommandations du Point Conseil), grâce notamment à une meilleure sensibilisation à la performance thermique du bâtiment et à une approche intégrée des divers volets techniques et corps de métiers du projet.
- Ceci entraı̂ne un surcoût estimé à € 2500 par logement (par rapport à des travaux moins poussés au niveau performance énergétique).
- Facteur d'émission estimé (moyenne pour les systèmes de chauffage les plus courants): 0,2 kg eq CO2/kWh
- Coût moyen de l'accompagnement : € 230 par dossier_

2. Réduction nette des émissions de GES

Gain annuel d'émissions de GES : 20 kWh/m² * 120 m2 * 0,2 kg eq CO2/kWh = 0,5 tonne CO2 eq., par logement construit/rénové, soit un total de 15 tonnes CO2 eq. pour les 30 projets accompagnés en 2010.

3. Impact sur les émissions atmosphériques

Pas quantifié

4. Scénario de démultiplication d'ici 2020

• Au sein du territoire Lys Romane, le nombre de personnes touchées pourrait être augmenté en multipliant les permanences et en en diversifiant les lieux. On estime qu'on pourrait ainsi atteindre, pour une population totale de 52 000 habitants correspondant à 22 000 foyers (soit 2,36 personnes par foyer), un total de 220 dossiers accompagnés par an (1% des foyers).

- Si on considère que l'action est étendue aux 13 territoires ruraux de la Région Nord Pas de Calais, on arrive à une population visée de 1.5 million d'habitants, correspondant à 630 000 foyers. En utilisant le même ratio que ci-dessus, la démultiplication de l'action pourrait concerner 6300 dossiers de construction/rénovation par an à partir de 2020.
- Nombre total de dossiers accompagnés d'ici 2020, en prenant l'hypothèse d'une progression linéaire sur 10 ans (de 0 dossier en 2011 à 6300 dossiers en 2020) : 6300 * 10 /2 = 32 000
- Coût moyen de l'accompagnement (en tenant compte d'un léger effet d'échelle): € 200 par dossier, soit un budget total de 6,4 millions € pour l'accompagnement jusque 2020.

5. Quantification de la réduction potentielle des GES en 2020

Pour l'ensemble des chantiers mis en œuvre d'ici 2020 et ayant bénéficié d'un accompagnement, le gain d'émissions en 2020 sera de 32 000 dossiers * 0,5 TeqCO2 par dossier, soit un total de 16 000 TeqCO2 (comparé à 2010).

Lien avec le Facteur 4:

• De manière plus générale, en comparaison aux émissions de l'ensemble du secteur résidentiel qui représentent 12% des émissions en Nord Pas de Calais (soit 5 500 000 TeqCO2), la réduction des émissions de 16 000 TeqCO2 pour l'année 2020 représente 0,3 %, à mettre en relation avec une réduction de 41 % requise d'ici 2020 si l'on veut suivre une tendance correspondant au Facteur 4 d'ici 2050.